RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Département des Pyrénées-Orientales MAIRIE DE LATOUR BAS ELNE

Arrêté nº 36D/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

ARRÊTÉ RÉGLEMENTANT LE STATIONNEMENT DES VÉHICULES A L'OCCASION DU TOURNOI DE FOOTBALL

Le Maire de la Commune de LATOUR-BAS-ELNE,

VU le code général des Collectivités Territoriales,

VU le code de la Route,

CONSIDÉRANT qu'il importe de prévoir les mesures de sécurité à l'occasion du Tournoi de Football organisé par le Club de Football de Latour-Bas-Elne.

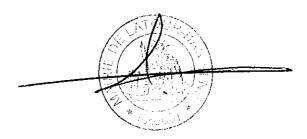
<u>ARRÊTE</u>

ARTICLE 1: Le stationnement sur le parking jouxtant le terrain de Football sera réservé aux bus le samedi 12 avril 2022 et le dimanche 13 avril 2022.

ARTICLE 2: Le Maire, le Conseiller Municipal délégué à la sécurité, le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Cyprien et le Chef de service de la Police Municipale de Saint-Cyprien sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Latour-Bas-Elne, le 31 mars 2022

Le Maire, François BONNEAU



Le Maire

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un retour contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication
- Affiché en mairie de Latour-Bas-Elne le 31/03/2022.